

pouyastruc info

N° 22 NOVEMBRE 2012

DANS CE NUMERO

INFOS DE LA MAIRIE	2/4
Communique du maire	2
Délibérations	3/10
Les Commissions	11/12
Vie de l'école	13/14

LES ASSOCIATIONS

Club de tennis	15
Club de chasse	15
Parenthèses	16
Brin de Planète	16
Les gribouillis	16
Les chanteurs de l'Estéous	17
Ball-trap	17
Gym volontaire	18
Amicale des retraités	19
Comité des Fêtes	19
USCP	20
Ecole de Judo	20
Les Boussalous	21
Coup de Pouce	22
LA VIE DU VILLAGE	20
Carnet	23
A la terrasse du Soum	23
La parole est à vous	24

PAGE VERTE :

La pollution lumineuse	25
------------------------	----

HISTOIRE DU VILLAGE

La caserne de gendarmerie	26/27
---------------------------	-------

INFOS PRATIQUES 28

Chers amis,

Je vous prie tout d'abord de nous excuser pour le retard pris dans la parution de ce numéro de rentrée : au retour des vacances, les taches s'accumulent et nous ne pouvons pas toujours remplir les délais pour toutes les priorités.

La priorité actuelle est la préparation du budget pour 2013 dans lequel, l'aménagement de la salle polyvalente aura une place prépondérante.

Notons par ailleurs, que, dans le sillage de la construction du nouveau complexe sportif par le SIVOM du canton, les trois communautés de communes vont se fédérer en 2013 pour donner naissance à une nouvelle identité qui s'appellera « Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc ».

Cela impliquera le transfert dans les meilleures conditions possibles de certaines compétences de la commune à cette nouvelle structure.

En ce qui concerne la commune de Pouyastruc, les investissements prévus en 2012 ont été réalisés: Mise en service de la nouvelle salle des associations ; Poursuite de la rénovation de l'éclairage et de la voirie; Installation du columbarium au cimetière ; Réfection intégrale du toit de la Mairie; Prise de possession de la maison Bergos (des polémiques sont déjà soulevées et une étude par le CAUE est en cours) Poursuite de l'aménagement des espaces ludiques près du stade et dans la cour de l'école.

Nous allons donc continuer nos efforts d'aménagement de la commune en espérant qu'ils vous donneront entière satisfaction.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite une bonne fête de fin d'année et que le Père Noël soit généreux avec vous et avec toute votre famille.

Le maire Serge Debat

PLANNING

Samedi 13 Octobre : Voyage de l'Amicale des Retraités en Chalosse

Samedi 20 Octobre: à la nouvelle salle des associations, EXPOSITION EN MUSIQUE des artistes du village, organisée par Parenthèses avec les Chanteurs de l'Estéous

Dimanche 21 Octobre : FETE DU SPORT avec initiation à tous les sports (Polyvalente)

Samedi 27 et Dimanche 28: tournoi de judo pour les juniors et seniors (MAM de Tarbes)

Dimanche 11 Novembre: Tournoi de judo du haut Adour à Bagnères

Samedi 17 Novembre : Repas de l'Amicale des Retraités

Dimanche 9 Décembre : Tournoi de judo des petits lions et petits tigres à Trie

Samedi 15 Décembre : goûter de Noël pour l'école de rugby

Samedi 15 Décembre : AG de la Fraternelle à 19h30 à la mairie suivie d'un repas

Dimanche 16 Décembre à 16h concert de Noël à l'église avec les Chanteurs de l'Estéous

Mardi 18 Décembre : Judo : passage des ceintures et gouter de Noël

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Attention :

Doivent s'inscrire avant le 31 Décembre 2012

- Les jeunes Français et françaises qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale , qui n'ont pas été recensés à l'âge de 16ans (recensement militaire) et qui auront 18 ans au plus tard le 28 Février 2013
- Les électeurs qui ont changé de commune de résidence
- Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union Européenne

Les nouvelles listes électorales seront affichées à partir du 10 Janvier 2013 pendant 10 jours

PIECES A PRODUIRE : Carte d'identité ou passeport en cours de validité

Preuve de résidence dans la commune
(avis d'imposition, quittance ..)

CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2013

Un agent recenseur vient d'être recruté pour collecter les renseignements : il s'agit de Monique SAUX .

A partir du 17 Janvier 2012, elle distribuera dans toutes les boites aux lettres (ou en main propre) un imprimé à remplir qui sera relevé sous huitaine .

Nous vous demandons de le remplir avec le plus grand soin et de réserver un bon accueil à cet agent.

Donc, à partir du 17 Janvier, surveillez vos boites aux lettres :

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la mairie .

Merci

LA SALLE DES ASSOCIATIONS

La nouvelle salle des associations est achevée et déjà , des réunions ont eu lieu : AG de la gym volontaire , exposition et concert avec les associations Parenthèses et Chanteurs de l'Estéous , réunion des anciens etc..

Cette salle très conviviale , très éclairée , avec son parquet d'origine rénové , équipée d'un évier , d'un coin toilettes pour handicapés permettra , nous n'en doutons pas , à toutes nos associations de s'y réunir et y organiser les activités qu'elles souhaitent (pour des groupes de moins de 50 personnes) .

Les anciens pourront y évoquer l'heureux temps de leur jeunesse, puisque ces locaux sont ceux de l'ancienne école de filles (construite en 1890) (voir le bulletin n° 19).

Son règlement est actuellement à l'étude et vous sera diffusé dans le prochain bulletin, son planning d'utilisation sera affiché dans l'entrée .

Nous espérons que vous saurez en prendre soin .



Personnel titulaire et stagiaire de la FPT: Avancement de grade-mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste.

domadaires.

Le maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2012.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois, le maire propose à l'assemblée, La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures heb-

domadaires.

La suppression d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Etude de faisabilité pour l'assainissement collectif

Après présentation par la commission assainissement du résultat de l'appel d'offres concernant la réalisation d'une étude complémentaire de faisabilité sur un avant projet sommaire préalable au projet d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : de retenir le bureau d'études Boubée - Dupond domicilié à Séméac pour un montant de 13 754 € TTC, charge Monsieur le maire d'instruire des demandes de subventions auprès du conseil général et de l'agence de l'eau Adour Garonne, autorise Monsieur le maire à signer tous documents se référant à ce marché.

Conventionnement avec la commune d'Oléac-Debat

La réfection et la consolidation du pont de Loulès, qui seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Oléac-Debat nécessite la rédaction d'une convention de partenariat.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer la dite convention présentée à la présente séance du conseil municipal.

Décisions budgétaires : Décision modificative N°1

Des dépassements de crédits sont constatés sur deux chapitres 16 et 21. Afin d'équilibrer les comptes 1641, 165 et 2184-13 il est nécessaire de procéder à un transfert de budget.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2012 :

Section Investissement - Dépenses

	<u>Budget</u>
<u>Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts</u>	
Compte 1641 Emprunts	44000.00
Compte 165 Dépôts et cautionnements reçus	0.00
<u>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2184-13 Mobilier	0.00
<u>Chapitre 23 Immobilisations en cours</u>	
Compte 2313 opération 11 : Immobilisation en cours	74020.24

AUTORISE la décision modificative suivante :

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts

Compte 1641_ Emprunts en euros (+ 5)	44005.00
Compte 165 Dépôts et cautionnements reçus (+ 800)	800.00

Chapitre 21 - Immobilisations en cours

Compte 2184 opération 13 - Matériel (+100)	100.00
--	--------

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Compte 2313 opération 11 : Immobilisation en cours (- 905)	73115.24
--	----------

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

Renouvellement de convention du tir à l'arc.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention d'utilisation de la forêt communale du secteur de Barmalle, par le club des Archers de l'Estéous dont le siège social se situe à la mairie de Pouyastruc et demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette dernière.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents donne son accord.

Voirie, programme 2012

Après présentation par la commission voirie des projets de voirie pour l'année 2012, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et après discussion de retenir les travaux suivants à réaliser sur la commune de Pouyastruc :

Travaux de curage de fossés

Chemin des bois

Rue des Pyrénées

Cami du Pouyat

Chemin du stade

Chemin du Bosquet

Chemin d'Oléac -Debat

Chemin des Crêtes

Point à temps sur la voirie communale

Création d'un giratoire au carrefour des rues du Centre, des écoles...

Réparation du pont de Loulès et enrochement partiel d'une berge

SEANCE DU 5 JUILLET 2012

Travaux de voirie : choix de l'entreprise

Faisant suite à l'appel d'offre, cinq entreprises ont répondu :

La routière des Pyrénées : 29 836,00 € HT

Pomès Darré : 28 091,50 € HT

Mallet : 40 299,00 € HT

La Screg : 31 131,00 € HT

La Sacer : 38 022,25 € HT concernant la tranche ferme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue les travaux à l'entreprise Pomès Darré pour un montant de 28 091,50 € HT et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Il sera aussi attribué, pour un montant de 5 824,00 € HT, à l'entreprise Pomès Darré, divers travaux de pelle mécanique.

Pour la tranche conditionnelle, un devis complémentaire sera demandé à l'entreprise Pomès Darré.

SPA : renouvellement de la convention

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer une convention avec la SPA à Azereix pour un montant de 305 € TTC.

SDE : extension 2012

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « électrification rurale », arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 39 000,00 €

Récupération TVA..... 6 391,30 €

Fonds libres 19 336,96 €

Participation SDE 13 271,74 €

Total39 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de 19 336,96 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Télétransmissions des actes : adhésion au dispositif.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et le décret d'application du 7 avril 2005 disposent que la collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité, signe avec le Préfet une convention prévoyant :

- la référence du dispositif homologué de télétransmission
- la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique
- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission
- la possibilité pour la collectivité de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre le Préfet et les collectivités territoriales souhaitant adhérer au processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées, dans le but de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement du processus de dématérialisation et de télétransmission, en concertation avec les services préfectoraux, propose une plateforme de télétransmission homologuée dédiée aux collectivités territoria-

les du département.

Le Centre de Gestion propose un accompagnement individualisé pour chaque collectivité adhérente au service de télétransmission. Ce service nécessite la mise en place d'une convention entre le Centre de Gestion et la collectivité et qui précise les conditions d'accès à la plateforme, la nature des prestations d'installation et de formation du Centre de Gestion et les conditions tarifaires du service et des certificats électroniques.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service de dématérialisation du contrôle de légalité proposée par le Centre de Gestion. Cette convention d'adhésion est d'une durée d'un an renouvelable deux fois maximum.

Monsieur le Maire précise les conditions tarifaires définies par le Centre de Gestion : un accès illimité à la plateforme de dématérialisation gratuit jusqu'en juillet 2015 et la formation par le technicien informatique dans chaque collectivité. Seul le coût du certificat électronique reste à la charge de la collectivité. Pour la première année, le Centre de Gestion propose un certificat à un tarif négocié de 84 € TTC. Ce tarif est susceptible d'être révisé les deuxièmes et troisièmes années.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition de Monsieur le Maire
- autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet
- autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Conseil Général : adhésion à l'ADAC 65.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la décision du conseil général en date du 22 octobre 2010 de créer entre le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65).

Conformément à l'article L.551-1 du code général des collectivités territoriales, cette agence est créée sous forme d'un établissement public et a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI qui le demandent, un conseil et un accompagnement d'ordre technique, juridique ou financier.

A cette fin, elle a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre l'objectif précédemment défini, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Le siège de cette agence est fixé au 3 rue Gaston Dreyt 65 000 Tarbes.

Cet établissement public est cogéré par le conseil général des Hautes-Pyrénées et les maires et présidents d'EPCI adhérant à l'agence. Les statuts de l'agence assurent une représentation paritaire entre les conseillers généraux, les maires et présidents d'EPCI siégeant au sein des instances délibératives de l'agence.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'agence, la qualité de membre s'acquiert après approbation des statuts par l'organe demandeur compétent puis règlement de la

cotisation à l'agence. L'adhésion à l'agence et par là même, l'accès à ses services font l'objet du paiement par la collectivité adhérente d'une participation pour services rendus dont le montant et les modalités de calcul seront définis par le conseil d'administration lors de sa première réunion.

L'agence sera créée lors de l'assemblée constitutive qui réunira les conseillers généraux désignés par l'assemblée départementale et les maires et présidents des communes et EPCI ayant adhéris à cette date.

Après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune de participer durablement aux côtés du conseil général à l'ADAC, le conseil municipal, par 9 voix pour, 3 voix contre et une abstention,

Décide d'adhérer à l'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) dès sa création et pour ce faire :

Approuve les statuts de l'agence tels qu'adoptés par le conseil général le 10 décembre 2010,

S'engage à verser à l'ADAC 65 la participation pour services rendus par l'agence dont le montant et les modalités de calculs seront définis par le conseil d'administration lors de sa première réunion ;

Autorise monsieur le maire à représenter la commune au sein des instances délibérantes de l'agence.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le maire rappelle : Que par délibération en date du 5.11.09, la commune avait adhéré au contrat groupe « risques statutaires » conclu entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées et Gras Savoye/Axa à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée de 4 ans. Pour mémoire, les taux étaient de 3,80 % pour les agents CNRACL et de 1,12 % pour les IRCANTEC.

Le maire informe : Que par courrier en date du 16 juin 2012, le président du Centre de Gestion a informé la collectivité que l'assureur du contrat groupe a révisé le taux de cotisation pour les agents CNRACL portant celui-ci à 4,29 % à compter du 1^{er} janvier 2013.

Que l'assureur prend ainsi en compte les conséquences de la réforme des retraites du 10 novembre 2010 (allongement de la durée de cotisations) sans tenir compte

de l'aggravation globale de la sinistralité qu'il a décidé de ne pas intégrer.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide:

Article 1 : de maintenir son adhésion au contrat groupe « risques statutaires » du Centre de Gestion de FPT des Hautes-Pyrénées ; et accepte la nouvelle tarification prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2013, pour une durée de 1 an.

Agents CNRACL : tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : 4,29%

Le taux des agents IRCANTEC reste sans changement.

Article 2 : le conseil municipal autorise Mr la maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Article 3 : le maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Questions diverses

-Comment se passe l'utilisation du dépositaire ?

Le cercueil ne doit rester que deux mois maximum dans le dépositaire. Il faut en faire la demande à la mairie.

-Couverture des caniveaux de la rue du Centre.

La commission voirie fera faire un chiffrage des travaux et le proposera au conseil municipal.

SEANCE DU 06 /09/2012

Bâtiment : vente de tribunes

Suite à la construction du nouvel espace sportif cantonal, Monsieur le maire propose de vendre les tribunes du stade de rugby à l'association dénommée « Auto- Cross-club 32 Duffortois » pour la somme de 1500.00€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le maire à signer tous documents s'y afférents.

Décision modificative

Un dépassement de crédit est constaté sur le chapitre 21 (compte 2183-13). Afin d'équilibrer l'opération 13 (matériel) il est nécessaire de procéder à un transfert de budget.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2012 :

<u>Section investissement/Dépenses</u>	<u>Budget</u>
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	
Compte 2183-13 (matériel)	0.00
Chapitre 23- immobilisation en cours	
Compte 2315 opération 12 (voirie)	70 000.00
Autorise la décision modificative suivante :	
Chapitre 21-immobilisation en cours	
Compte 2183 opération 13 : (matériel)	+ 2000.00
Compte 2315 opération 12 (voirie)	- 2000.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

SDE : éclairage public 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme «ECLAIRAGE PUBLIC», arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : **17 940.00 €**

RÉCUPÉRATION TVA.....	2 940.00 €
FONDS LIBRES	7 500.00 €
PARTICIPATION SDE.....	7 500.00 €
<u>TOTAL</u>	<u>17 940.00 €</u>

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 - approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,
- 2 - s'engage à garantir la somme de **7 500.00 €** au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 3 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Indemnités de conseil allouées au comptable du trésor.

Le conseil municipal, -Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, **décide**, par 10 votes pour et 0 abstention,

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an d'un montant de 384,58 € brut

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme HATCHONDO Chantal, receveur municipal,

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 € brut.

Au titre de l'année 2012, il sera versé à Mme HATCHONDO Chantal, receveur municipal, la somme de 415,07 € brut au titre de l'indemnité de conseil.

Cimetière : reprise d'une concession

Après lecture du courrier de monsieur Weidner par monsieur le Maire au sujet de la concession que celui-ci avait achetée au cimetière de la commune de Pouyastruc. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reprise de cette concession. La commune remboursera à monsieur Weidner la somme de 76.22 €. Autorise monsieur le maire à signer tous les documents s'y afférents.

Intercommunalité

Pays des coteaux : changement de statut.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition faite par le syndicat mixte de modification de ses statuts pour pouvoir exercer la maîtrise d'ouvrage du projet de portée Pays que constitue l'action de Valorisation Touristique et Pédagogique du site Natura 2000 du lac de Puydarrieux et de ses abords.

Monsieur le maire indique que pour réaliser cette opération il est nécessaire de rajouter à l'article 2 des statuts du syndicat mixte un paragraphe d'aménagement touristique autour du lac de Puydarrieux sur le site Natura 2000.

Monsieur le maire précise que la communauté de communes de l'Arrêt Darré et de l'Estéous doit se doter de cette compétence pour pouvoir la transférer au Syndicat Mixte.

Monsieur le maire propose de valider cette proposition et de délibérer pour doter la communauté de communes de l'Arrêt Darré et de l'Estéous de cette compétence à savoir :

Aménagement touristique autour du lac de Puydarrieux sur le site Natura 2000.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et mandatent le maire pour réaliser les démarches nécessaires afin de mener à bien ce dossier.

convention avec le Conseil Général

Après lecture par Monsieur le maire du courrier de Monsieur le président du Conseil Général au sujet de l'aménagement du croisement de la route Départementale N°91 et de la rue des Ecoles, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer la convention proposée par le Conseil Général.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE

Le programme voté en 2011 a été installé en 2012 :

Remplacement de :

- 15 lampes aux iodures métalliques dans la rue du centre (de la mairie à la route de Bigorre) (lampes de 70 w à la place de 150w)
- 5 projecteurs sur le stade (avec la participation du club de rugby pour la partie non financée par le SDE) (lampes de 400 w à la place de lampes de 1500 w)

Implantation de

- 1 lampe au croisement de la rue des Ecoles au RD 5
(partie nord) (70w)
- 2 projecteurs au boulodrome (150 w)

Pour un montant de 15000€ dont 7500 subventionnés par le SDE

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude de faisabilité d'assainissement collectif sur notre commune. Celle-ci a été confiée au bureau d'études Boubée Dupont de Séméac. Elle se déroulera dès la fin de ce mois et ce, jusqu'à la fin de l'année. Afin de pouvoir réaliser une étude la plus précise et objective possible celui-ci sera amené dans les prochains jours à se déplacer dans les rues de Pouyastruc ainsi que dans certaines propriétés pour réaliser des mesures altimétriques. Ces dernières devront permettre d'établir des recoupements entre le réseau projeté et le raccordement des propriétés à ce dernier, mais aussi des scénarios de zonages les plus objectifs et rationnels possibles.

Merci de réserver à ce bureau d'études ainsi qu'à ses techniciens, le meilleur accueil afin que cette étude puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Christian ALEGRET

COMMISSION ANIMATION



Le Dimanche 21 octobre 2012 s'est déroulé la fête du sport au complexe sportif. Malgré un temps maussade une trentaine de personnes s'étaient données rendez vous au départ de la randonnée organisée par les marcheurs du village.



Aux alentours de 11 heures certains ont goûté aux activités sportives présentées par les différentes associations. Le club de rugby dont l'activité se déroule généralement en plein air était excusé compte tenu de la météo.

Après un apéritif offert par la superette Gaillet/Larrieu, ce sont 120 personnes qui se sont retrouvées autour du repas préparé par nos maîtres villageois que sont la Superette ; le Café du Centre et le Fromager Dadou.

L'après midi sportive reprenait ses activités sous la houlette des éducateurs, et les plus anciens continuaient leurs bavardages.

La commission animation et le conseil municipal remercient toutes les personnes qui ont participé à la mise en place du repas. Rendez-vous à l'année prochaine.



CIMETIERE



Il y a un an déjà, notre commission vous informait de la construction d'un columbarium au cimetière.

Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de vous le présenter achevé.

Le gazon vient d'être semé et les fleurs seront plantées pour la Toussaint.

Après délibération du conseil municipal, le prix d'une case (pour deux urnes) a été fixé à 400 € pour 30 ans.

La commission cimetière

COMMISSION ECOLE

La rentrée pour les bambins, c'est le moment tant attendu où on retrouve les copains! Et les bambins cette année, ils ont été gâtés!

Dans la cour de récré, une grande table avec des bancs a été installée afin que les enfants puissent jouer avec de superbes jeux en bois. Passe-trappe, billard hollandais, carron... quelques belles parties en perspectives!

Pour les tout petits, ils vont pouvoir rouler, sauter, grimper, mais il faudra attendre encore un peu le retour des prochaines vacances. Aussi des bancs en bois et une poutre d'équilibre viendront compléter les équipements.

BRAVO ! à l'association des parents d'élèves qui grâce à ses actions a co-financé ce projet qui n'aurait pu se faire sans cela!

Côté travaux :

La classe de Mr Charrier (le directeur) a été intégralement repeinte, la classe de Marianne (CM1-CM2) a été dotée de volets roulants pour atténuer la chaleur et créer de meilleures conditions de travail.

Les élèves de la classe de CE1-CE2 ont vu arriver "le" nouveau tableau blanc interactif

Et les pitchoun's de maternelle vont pouvoir accrocher tous leurs dessins sur un espace dédié.

Bonne reprise et bon courage à tous !

Aline pour la commission école



L'équipe enseignante : de gauche à droite

LA VIE DE L'ÉCOLE



Les anciens:

Claire Muller pour la classe de petite et moyenne section
Géraldine André pour la classe de CE1 - CE2
Marianne Carmouze pour la classe de CM1 - CM2
Christine Trey (1/4 temps) pour la classe de grande section, CP
Pascal Charrier pour la classe de grande section - CP, directeur de l'école

Les nouvelles

Amanda Luminati
enseignante remplaçante rattachée à l'école

Myriam Abadie
Auxiliaires de Vie Scolaire

Florence Oliveira
Agent des Écoles Maternelles



C'EST LA RENTREE ...

En fin d'année scolaire, les enfants, parents et enseignants ont partagé un agréable moment de convivialité à la fête de l'école du 29 juin. A cette occasion une kermesse devenue traditionnelle a été organisée par l'association des parents d'élèves. Après le spectacle donné par les enfants sous la direction de leurs maitre et maitresses, les enfants ont pu s'en donner à cœur joie. En soirée, pour la première fois, le repas s'est tenu sous le préau aussi approprié pour cette occasion que pour protéger les enfants pendant la récréation...



L'année scolaire qui commence va voir la cour s'équiper de nouveaux jeux, tables, bancs,... L'an dernier l'association a voté un budget pour financer à moitié ces équipements avec la mairie. Cette année, un nouveau bureau a été élu pour poursuivre l'action. Notre nouveau président est Frédéric BECUWE, notre nouvelle trésorière est Sandrine COURBON et le secrétaire reste Christophe VACHERAND. Nous espérons qu'un maximum de parents restera impliqué et que d'autres viendront compléter l'action de l'association pour apporter aux enfants le "plus" qui fera certainement plaisir à tous.

Christophe (le secrétaire de l'APE)

Les effectifs de cette année sont en légère baisse (**88 au lieu de 84**) (18 en classe maternelle, 22 en grande section et classe préparatoire, 22 en CE1 et CE2, 22 en CM et CM2).

L'école vient de recevoir un second Tableau Blanc Interactif, ce qui en fait l'école la mieux équipée du département.

Le projet pédagogique, cette année, est centré sur la montagne, avec le soutien du CPEI (centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Bagnères qui fera plusieurs animations sur la flore, les milieux de vie en montagne.

Dans ce cadre, plusieurs sorties en montagne sont envisagées

Des sorties spectacles sont aussi prévues :

Le 26 Octobre au Parvis les CE1, CE2, CM1 et CM2 vont voir le spectacle « Mongol » au Parvis

Le 20 Décembre au Pari pour les GS et les CP le spectacle « Mélo Rythme »

A L'ÉCOLE

PREMIERE RENTREE

Comme T'Choupi, 4 nouveaux petits sont rentrés à l'école : Emilie, Quentin, Maya et Thibaud.

En Moyenne section, on a accueilli Clément venu d'une autre école.

Les enfants de maternelle

C'est l'automne

C'est l'automne, on a vu les hirondelles se préparer à partir pour l'Afrique. Elles reviendront au printemps.

Dans la cour, on a ramassé les gousses des haricots du tipi. Dedans, il y avait des graines de haricots. On pourra les semer au printemps pour faire d'autres haricots. Il faut qu'on trouve d'autres plantes pour mettre sur notre tipi. Des plantes qui ne perdent pas leurs feuilles.

Texte des GS et des CP

La rentrée

Nous avons eu la bonne surprise, lors de la rentrée, de trouver dans notre cour une grande table de jardin avec des bancs accrochés. Nous l'avons tout de suite adoptée et nous avons décidé de l'utiliser

lors des goûters d'anniversaire.

Pendant les vacances de Toussaint d'autres bancs seront installés dans la cour ainsi qu'une poutre d'équilibre et une

structure pour les petits.

Cette année, nous allons travailler sur le thème de la montagne.

Des personnes spécialistes viendront nous expliquer la vie des animaux et des végétaux en montagne. Elles nous apporteront différents documents : des photos, des cartes, une maquette... et à la fin de l'année, elles nous accompagneront en montagne et elles nous feront visiter la vallée de Campan.

La classe de CM1 CM2

La rentrée des CE1/CE2

Cette année, notre classe a changé !

Nous pouvons mieux circuler dans la classe parce qu'il y a moins de tables.

Les livres ont changé de place. On a ajouté des posters d'animaux, c'est plus joli.

On a un nouveau TBI. Il a été installé au mois de juin.

Mais il faut y faire très attention, parce que c'est fragile !



On utilise le TBI pour faire des mathématiques, pour rechercher des images, pour écouter des chansons, pour faire de la lecture, pour regarder des cartes du monde,... et on apprend plein de choses intéressantes. On l'utilise aussi pour l'aide personnalisée.

Depuis qu'on a ce TBI, on a dû changer les tables de place pour pouvoir voir les deux tableaux.

On remercie la Mairie de nous avoir acheté ce TBI.



Dans la cour de récréation, il y a des nouveautés : une table, des jeux, des bancs, une poutre, le toit de la cabane a été changé. Nous avons beaucoup de chance !

Les élèves de CE1/CE2

LES ASSOCIATIONS

Pour débiter la saison, le TCP a organisé une après-midi découverte pour les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école de Pouyastruc et une autre à l'école d'Oléac.

Cette animation a été prise en charge par Jérémy Rossetti (nouvel initiateur) et a permis à nombre d'enfants de s'essayer au tennis via des ateliers ludiques.



Vous êtes venus nombreux aux deux journées d'inscriptions de septembre et nous vous remercions de votre confiance. Nous comptons à ce jour une soixantaine d'adhérents dont les 3/4 participeront aux cours de notre école de tennis.

Cette année nous accueillons 2 nouveaux animateurs. Jérémy Rossetti qui prendra en charge les cours adultes du lundi soir (en remplacement de Régis Baget) et Pedro Rosado Dos Santos (cours du mercredi en remplacement de Marie-Julie Mazoua). Christophe Rey avec nous depuis quelques années a en charge les cours du jeudi soir (ados et adultes) ainsi que la matinée du samedi pour les enfants. Régis Baget nous quitte après de très nombreuses années à nos côtés. Son emploi du temps ne lui a pas permis de maintenir ses heures de cours le lundi soir. Nous le remercions chaleureusement pour son investissement dans le club. Ses qualités d'enseignant et sa bonne humeur vont beaucoup nous manquer.

CLUB DE TENNIS

Nous souhaitons mettre en place une activité badminton. Pour le moment nous n'avons pas assez de monde. Si vous êtes intéressé(e)s faites-le nous savoir.

Cette activité pourrait se tenir 1 soir par semaine (2h environ). Pour commencer nous n'envisageons pas d'encadrement spécifique. Les joueurs et joueuses se retrouveraient pour du jeu libre. Le TCP prendrait en charge l'organisation et l'achat d'un ou deux filets en contrepartie d'une petite participation qui reste à définir et ce, en fonction du nombre de personnes intéressées.

Prochain rendez-vous : A l'occasion de la Journée du Sport, le 21/10 nous proposerons une animation (encadrée par un animateur) à l'attention des adultes et des enfants qui souhaitent découvrir le tennis. Elle est ouverte à tous et aura lieu de 15h à 17h. Le matin, les courts seront ouverts à tous. (voir le programme de la journée dans le journal)

Nous vous attendons nombreux

Nous souhaitons à tous nos adhérents une belle saison tennistique
L'équipe du TCP

Contact :
Mail : tcp.pouyastruc@free.fr
Site : <http://tcp.pouyastruc.free.fr>
Tel. : 06 47 01 75 54 / 05 62 31 70 95

CLUB DE CHASSE

CALENDRIER DES BATTUES CHEVREUILS ET LIEVRES 2012-2013

	CHEVREUIL 	LIEVRE 	RENARD 	SANGLIER <i>Barquettes Sangliers ou Chevreuils en vente en 2 ou 4 portions (Dalier Jean Jacques)</i> 05.62.33.23.46
NOVEMBRE	18 -25	17 -24		
DECEMBRE	2- 9- 16- 23- 30	1 -8 -15- 22 -29		TOUTE L'ANNEE
JANVIER	6- 13- 20- 27		5 12 19 26	

PARENTHÈSES

Parenthèses, avec ses trois ans d'âge bien sonnés, poursuit tranquillement sa route, explorant les contrées connues et moins connues sans s'éloigner du village, de ses plantes sauvages ou cultivées, son patrimoine, ses sentiers ombragés, sans oublier, chemin faisant d'admirer le ciel et ses étoiles.

Après sa randonnée sur les chemins qu'elle envisage, en collaboration avec la communauté de communes et la FFR de baliser, elle est partie en Octobre, en compagnie des Chanteurs de l'Estéous, à la découverte des artistes du village, jeunes et moins jeunes.

Le 20 Octobre, à partir de 14h, l'association a inauguré la nouvelle salle des associations en exposant les œuvres d'une douzaine d'artistes des différentes associations (gym, amicale des retraités, coup de pouce).

A 15 h un concert donné par les Chanteurs de l'Estéous a agrémenté cette après midi artistique qui peut-être aura encouragé chez les participants des vocations et éveillé l'envie de créer à leur tour.

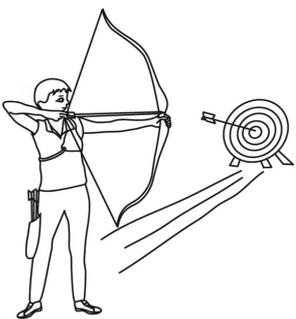
A la découverte des chemins ...



...Et des artistes du village



La COMPAGNIE D'ARCHERS D'ESTEUS



Le week-end du 25 et 26 août 2012 s'est déroulé le **championnat de France** de tir sur cibles 3D à IRIGNY dans la région lyonnaise.

*Soulignons la bonne performance de **Jean-Henri LARRIEU MANAN** qui se distingue dans la catégorie **vétéran arc à poulies nu en accédant à la cinquième place.***

Ce championnat regroupait les trente meilleurs archers français de cette catégorie.

BRIN DE PLANÈTE

L'association Brin de Planète, animée par Florence ABADIE, va reprendre ses activités pour les enfants de 6 à 11 ans des villages des Coteaux.

Les lundi 5 et Mardi 6 Novembre : mini camps à Hount d'Affundas (Banios) ([site : http://hountdaffundas.blogspot.fr](http://hountdaffundas.blogspot.fr))

RDV 10h à la ferme de la Coume

Le Jeudi 8 Novembre de 10h à 12h (pour les petits de 4-6 ans) à Pouyastruc

Le Jeudi 8 Novembre de 14h à 16h (pour les petits de 4-6 ans) à Oueilloux Thème : découverte de la diversité du vivant

Le Mercredi 2 Janvier à Pouyastruc de 10h à 17h RDV à la salle polyvalente Thème « les oiseaux en hiver », construire une mangeoire

Le Jeudi 3 Janvier : Salle des fêtes d'Oueilloux de 10h à 17h Thème : musique verte et chauves-souris

Les activités du second trimestre seront annoncées dans le prochain numéro

Contact: Florence ABADIE 05.62.35.25.24 OU 06.79.20.14.25

LES CHANTEURS DE L'ESTEOUS

La chorale a repris ses activités après deux mois de vacances, mais amputée hélas d'un de ses chanteurs : en Juin Jean Duca est décédé brutalement, d'un AVC alors qu'il participait à la transhumance d'Hautacam . Nous avons perdu un grand ami.

Jean s'était impliqué dans diverses associations durant sa vie. Il a occupé plusieurs postes à responsabilité , de trésorier à secrétaire avant de devenir président au début des années 2000 du club de rugby de Tarbes le Stadoceste bien connu .

Dans les derniers temps il occupa également des fonctions au sein du comité Amagnac Bigorre. Dans sa vie professionnelle Jean était inspecteur des impôts.

Jean aimait chanter et faisait partie de notre chorale depuis neuf ans dans le pupitre des basses et s'est tout naturellement qu'il était devenu secrétaire de notre association

Nous regrettons sa belle voix de basse et sa bonne humeur qui savaient nous entraîner dans le répertoire de chants bigourdans . Nous pensons très fort à son épouse Mireille.

Mais la vie continue et les chanteurs de l'Estéous malgré son absence poursuivent leur bonhomme de chemin .



C'est ainsi que nous nous sommes produits sur l'invitation de l'association Parenthèses lors de l'après-midi récréative du 20 Octobre , pour pendre la crémaillère de notre nouvelle salle des associations pour le vernissage d'une exposition des œuvres des artistes du village

A la fin de l'année , nous prévoyons le traditionnel concert de Noel à l'église le **Dimanche 16 Décembre à 16h.**

De nouveaux choristes sont venus grossir le groupe .

Vous qui aimez le chant choral n'hésitez pas, venez nous rejoindre , vous ne le regretterez pas .

les répétitions se font le Jeudi soir à 20 heures sous la direction d'Analy Vassoille.

LE BALL TRAP

Une douzaine de tireurs se sont retrouvés à la fosse de Pouyastruc, le samedi 15 Septembre pour terminer cette saison en beauté . Le Président Patric Dubuc se félicite de cette saison et la participation du club aux différents concours de la région .

A signaler que le club compte parmi ses adhérents le vice champion d'Europe par équipe au championnat qui s'est déroulé en Italie : médaillé de bronze aux championnats du monde au Portugal le 8 Septembre dernier , Bernard Griffon , d'Andrest ,s'entraîne régulièrement à Pouyastruc .Il a été par ailleurs champion de France fosse olympique en 2006 et participe en 2012 au master fosse olympique, 2ème club de France .

Bravo et Félicitations à lui pour ses bonnes visées .

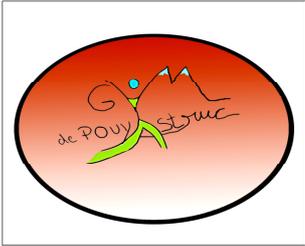
Notons que les entraînements reprendrons début Mars

P.Dubuc



LES ASSOCIATIONS

LA GYM VOLONTAIRE DES RIVES DE L'ESTEUS



Une nouvelle saison sportive commence et nous sommes prêt(e)s à vous accueillir au sein de notre association aux jours et heures suivants au complexe sportif de Pouyastruc ou à la salle polyvalente de Castelvieilh pour des animations sportives :

Jour	Heure	Lieu	Catégorie	Animatrice
Lundi	9h00	Complexe sportif Pouyastruc	Adulte et Sénior	Anna
Mardi	9h15		Adulte et Sénior	Laurence
Mardi	10h30	Salle des fêtes de Castelvieilh	Adulte et Sénior	Laurence
Vendredi	10h30		Adulte et Sénior	Anna
Vendredi	18h45	Complexe sportif Pouyastruc	Adulte et Sénior	Anna

Rentrée effective le 10 septembre 2012 à 9h00 avec Anna.

Renforcement musculaire avec ou sans engin. Assouplissement et tonification du corps. Certaines séances en musique. Travail sur step...



Les personnes qui ne sont pas encore initiées à la gymnastique volontaire ont droit à deux cours gratuits.

Obligations : 1 serviette, 1 bouteille d'eau, vêtements et chaussures de sport, certificat médical déclarant l'adhérent(e) apte à la pratique des activités de la gymnastique volontaire, fiche d'inscription à remplir et la cotisation de la saison.

A partir de cette année, plus de gym pendant les vacances scolaires.

Tous les renseignements vous seront donnés sur place aux heures des cours.

.Contact : Michel ROUQUETTE (09.64.177.302)

@ : michel.rouquette14@orange.fr °



LES GRIBOUILLIS

L'association les gribouillis a fait sa rentrée en septembre comme tous les enfants et pour sa première sortie, avec le soleil, les enfants et les assistantes maternelles se sont rendu au terrain de jeux de Pouyastruc.

C ROBERT

AMICALE DES RETRAITES

Après ces vacances ensoleillées, qui je l'espère vous ont été profitables, l'Amicale reprend ses activités avec un voyage en Chalosse le Samedi 13 Octobre.

A quelques minutes de Dax, la Chalosse offre un paysage différent de celui bien connu des Landes : région agricole variée (vignes, céréales, vergers..) elle est aussi une terre de tradition gastronomique, avec son foie gras et son bœuf labellisé.

Après avoir visité le domaine de Carcher richement meublé et le musée de la Chalosse, et nous être restaurés à Baigts, nous visiterons le château de Gaujacq avec son « plantarium » où doit se dérouler les 13 et 14 Octobre le Rassemblement National des Pépiniéristes Collectionneurs.

Comme chaque année nous allons nous retrouver à l'occasion du repas de l'Amicale qui aura lieu le

Samedi 17 novembre 2012 à 12 heures

Au restaurant le Aou Soum. Au prix de 22 €.

ACTIVITE MARCHE

Date de reprise des randonnées : **VENDREDI 28 SEPTEMBRE, l'après-midi.** Donc RV à partir de cette date,

TOUS LES VENDREDIS, départ : 13 H 30 - stade de Pouyastruc (LE MARDI, quelques sorties montagne sont également prévues)

pour tous renseignements s'adresser à Josianne GESTAIN 05 62 33 23 70

J. GESTAIN

Cette année encore, l'Amicale a perdu à quelques mois d'intervalle deux de ses anciens : Jeanne Dumestre et Tintin Biran, tous deux adhérents depuis la création de l'association.

Nous les retrouvons ici sur la photo de classe de 1926 à l'âge de

Jeanne Dumestre

Augustin Biran



L'école en 1926

En haut de g à d : Jeanne Dumestre, Berthe LACAS-SIE Paulette Fourcade, Henriette Darré, Thérèse Soulès, Emilienne Biran, Jeanne Debat, Juliette Pellarey

En bas de g à d : Paul Vergez, Augustin Biran, Jean-Louis Desconnet, Louis Claverie, Gaston et Roger Espiau, Marcelle Sentilles, Henriette Biran, René Bernet, Denise Vergez, Paul Duprat, Roger Bernet et André Manescau



COMITE DES FETES

Durant le week-end du 20, 21 et 22 juillet, le village a connu une belle animation grâce à l'organisation de la fête.

Le vendredi soir, un concours de belote et tarot ouvrait les festivités.

Le samedi après-midi, le concours de pétanque. Le repas du soir, sous le thème « Repas surprise » a rassemblé près de 200 personnes. Puis ce fut autour de la sono « Aligator » d'endiabler la soirée jusque très tard dans la nuit.

Le dimanche après avoir rendu visite aux habitants et à leurs invités pour la traditionnelle sérénade, ce fut l'heure de l'apéro à la place de la mairie avec le « Podium Haute-Tension ». Les artisans et commerçants du village nous apportent leurs soutiens pour l'organisation de la fête, nous les en remercions. Le comité vous souhaite une bonne rentrée et vous dit à très bientôt.

Le Comité des Fêtes

Une bonne rentrée pour l'USCP

L'USCP retrouve la Fédérale 3 en s'imposant contre Bardos 25 à 17



Pour leur réapparition en fédérale 3, les pouyastrucis ont étreint leurs nouveaux maillots de belle manière en s'imposant contre Bardos 25 à 17.

Après de courtes vacances d'été, dirigeants, entraîneurs, éducateurs, joueurs ont repris le chemin du stade . C'est donc en Fédérale 3 que le Club va évoluer durant cette nouvelle saison.

LES SENIORS

Engagés en Championnat de France et en Challenge Espoir, ils vont rencontrer des équipes de Midi-Pyrénées, Béarn, Côte Basque et Landes . Le stade de Pouyastruc verra donc passer des clubs comme Saint Paul les Dax, Rion des Landes Mugron, Habas, Bardos, Muret, Montesquieur Volvestre, La Vallée du Girou, ou encore Argelès-Gazost , Saverdun

et Gimont . Le 1 er match de championnat s'est soldé par une belle victoire sur Bardos .

LES CADETS ET JUNIORS :

Toujours engagés sous forme d'entente avec le club de Trie-sur-Baïse, ils vont disputer dans une première phase le Challenge Marracq et le Championnat Teulière pour les Cadets , le challenge Dantin et le Championnat Philiponeau pour les Juniors. Pour cette saison 2012-2013 , il y aura une équipe Juniors et 2 équipes Cadets . L'engagement dans les Challenges permet de rencontrer des Clubs du Béarn , alors que le championnat se dispute au niveau de l'Armagnac-Bigorre .

L'ECOLE DE RUGBY

Labellisée depuis 2007, elle doit procéder au renouvellement de cette labellisation. C'est donc plus de 160 enfants , encadrés par 33 éducateurs , qui vont faire en sorte qu'elle soit une des meilleurs écoles du Comité (1ère place ces deux dernières saisons) . Une journée porte ouverte a été organisée le Samedi 15 Septembre 2012 qui fut un véritable succès.

L'USCP remercie les habitants de Pouyastruc (et du canton) pour l'accueil réservé aux dirigeants lors de la présentation des cartes USCP saison 2012-2013 . Aoter que des repas à thème sont organisés certains dimanches soirs et que ces repas sont ouverts à tous (12€) (se renseigner auprès des dirigeants) .

Jeannot BURGUES

ECOLE DE JUDO

L'école de Judo a repris ses entrainements depuis le Mardi 11 Septembre et nous avons accueilli quelques nouveaux judokas .

Les cours continuent de se faire à la salle polyvalente tous les mardis de 18h30 à 20h.

Ce premier trimestre débutera par un stage sportif et d'arbitrage pour les benjamins le 7 Octobre .

Le 21 Octobre, la fête du sport avec initiation pour les petits à la salle polyvalente .

Les 27 et 28 Octobre : tournoi des cimes pour les juniors et seniors à la maison des arts martiaux .

Le 11 Novembre , tournoi du haut Adour à Bagnères pour les poussins et benjamins

Le 9 Décembre, les petits lions et les petits tigres pour les mini poussins et poussins à Trie

Le trimestre s'achèvera le 18 Décembre avec le passage des premières ceintures et se clôturera par le goûter de Noël Les Juniors et les seniors continuent de s'entraîner pour préparer leurs Katas à la MAM 1 fois par semaine

Si vous êtes intéressés par le judo, venez nous rejoindre tous les mardis d 18h30 à 20h à la salle polyvalente.

Pour tous renseignements , tel au 05.62.33.24.32 (après 17h)

Clément Legrand





Les Boussalous ont organisé en juin leur 5^{ème} tournoi du rugby flag.

A cette occasion, ils ont voulu que tout le monde fasse partie de la fête. Pour cela, ils ont invité toutes les équipes connues depuis leur création en 2007. Les équipes venaient en nombre, de la Bigorre en majorité, mais également du Gers. Les Landais n'ont pu faire le déplacement. Une équipe mixte du judo de Barbazan faisait l'apparition sur le terrain Jean Azpiroz, innovant à cette pratique du rugby.

Il y avait également l'équipe féminine du TPR ; les filles ont enflammé le pré de part leurs expériences dans ce domaine rugbystique.

Le bouclier remis en jeu par les Magnoacais, vainqueurs l'an passé, a été remporté par les Tournayais. La finale les a opposé aux Pouyastrucains qui n'ont pas démérité loin de là.

Le Club de l'USCP dans son ensemble a été invité à se joindre à cet évènement, avec aussi les "Anciens" de l'U.S.P. Les personnes ayant répondu présent(e)s ont tous été enchanté(e)s de se retrouver comme d'antan, notamment à la soirée qui a eu lieu à LASLADES. L'ambiance qui s'y est déroulée était particulièrement appréciée, tant la soirée était animée.

Les entraînements ont repris chaque vendredi soir, de 19 à 20 heures. Des "recrues" sont arrivées cette saison et nous sommes très heureux de les voir parmi nous.

LA REMISE DES MAILLOTS AUX « FRELONS »



LA FRATERNELLE

L'Assemblée Générale se tiendra à la Mairie

Le Samedi 15 Décembre à 19h30

La présence de tous est vivement souhaitée

La réunion sera suivie d'un repas au café du centre

(Prix 12€)

Inscriptions au 05.62.33.22.71



COUP DE POUCE - EPI



La quatrième année de notre association a débuté le 1er octobre pour les activités d'accompagnement à la scolarité et de théâtre.

Une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue le 18 septembre dernier. Nous y avons présenté la situation difficile que nous connaissons et les mesures prises pour continuer à aider les enfants de notre Canton.

Après 3 mois de chômage, nos salariées retrouveront un contrat de travail le 1^{er} octobre.

Le transfert de notre siège social à Cabanac (classée en zone de revitalisation rurale) nous permettra de bénéficier d'une réduction des charges salariales. L'augmentation de la cotisation annuelle et du tarif, tout en gardant celui antérieur pour les familles les plus modestes bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, améliorera sensiblement notre trésorerie.

Notre tarif est le suivants : 0,625 €/h pour les primaires, 1,66 €/h pour les collégiens et 3,33 €/h pour les lycéens, à comparer avec les 30 à 40 €/h pratiqués pour des cours particuliers, sont encore à la portée de toutes les familles qui veulent aider leurs enfants.

L'exercice 2012/2013 arrivera donc à son terme.

Merci à toutes les familles qui se sont mobilisées et qui nous soutiennent, 45 d'entre-elles nous ont renouvelé leur confiance en inscrivant 64 enfants.

Avec nos 2 salariées et 10 bénévoles dont 2 nouvelles, toute l'équipe de **Coup de Pouce** est en ordre de marche pour proposer 26 heures d'activités hebdomadaires aux enfants de nos communes :

A Pouyastruc

Aide aux devoirs pour les primaires :

- **Mardi et jeudi de 17 à 18h.**

Mercredi de 9 à 12h.

Soutien scolaire pour les collégiens et les lycéens :

- **Mardi et jeudi de 18 à 19h.**

Mercredi de 14 à 17h.

Anglais :

- **Samedi de 9h30 à 10h30 pour les collégiens et lycéens**

Samedi de 10h30 à 11h30 pour les primaires

A Castéra Lou

Aide aux devoirs pour les primaires :

Lundi et vendredi de 17 à 18h.

Soutien scolaire pour les collégiens et les lycéens :

Lundi et vendredi de 18 à 19h

Théâtre :

- **Mercredi de 9 à 12h. puis 14 à 16h. pour les primaires**
- **Mercredi de 16 à 18h. pour les collégiens**

A Laslades

Aide aux devoirs pour les primaires :

Lundi et vendredi de 17h30 à 18h30

Soutien scolaire pour les collégiens:

Mardi et jeudi de 18 à 19h

Notre association n'oublie pas non plus les adultes puisqu'ils peuvent faire du théâtre à Castéra Lou le jeudi de 20h30 à 22h30.

A noter déjà que cette troupe présentera la pièce : Mr. Perrichon, le dimanche 13 janvier prochain, à 16h. à l'ECLA d'Aureilhan.

EPI

L'Espace Public Informatique du Canton reprend ses activités, initiation à l'informatique, logiciels bureautiques, internet et messagerie n'auront plus de secret pour vous. Les séances de présentation et d'inscription se dérouleront à Castéra Lou le mardi 16 octobre de 9h30 à 11h30, et à Pouyastruc le vendredi 19 octobre de 9h30 à 11h30.

Toujours à votre disposition pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 05.62.33.23.58 ou au 06.79.36.28.01

A LA TERRASSE DU SOUM

Depuis le 1er Juillet , le Restaurant Aou Soum a repris vie grâce à Christine et Christophe CUEGNIET, et leur petite fille Lou , qui ont été séduits par le panorama sur les Pyrénées et ont aménagé une agréable terrasse

Né au Pas de Calais, et après une formation sur le tas dans l'hôtel de ses parents à Contrexeville, et un passage de 8 ans à Pierrelatte dans la Drome , Christophe s'est rapproché du sud-ouest en s'installant à Gimont (à l'hôtel du coin du feu) , puis à Lourdes (4ans).

Christine, elle , est une enfant du pays, de Castera Lou, et c'est à Lourdes, que son destin de restauratrice s'est décidé : la brasserie de Christophe était voisin de son magasin de fleuriste

Le 19 Octobre, pour l'inauguration de leur restaurant , ils ont invité le conseil municipal et son maire, ainsi que les entreprises de la commune et la Conseillère Générale, Marie Josiane Bédouret , sans oublier les représentants des associations du village .

Tout ce beau monde pourra admirer la belle terrasse qu'ils ont aménagée face à la chaîne des Pyrénées .

Le Restaurant est ouvert tous les jours , sauf le Dimanche soir et le Lundi, avec Christophe à la cuisine et Christine et Bernadette Dalier qu'ils ont reprise au service.

Les menus vont de 12 € à midi (menu du jour), à 19,50€, 24,50€ , 28,50 € et 32,50€. Un menu groupe est prévu pour les repas de baptêmes, fêtes, anniversaires et les séminaires d'entreprises (avec possibilité de salle de réunion pour 25 personnes)

Des soirées à thème pour les week-ends sont prévues : (25 €) 3 Novembre : soirée « Cassoulet »

10 Novembre :soirée « Moules frites »

17 Novembre : soirée « Paella »

24 Novembre : soirée « Couscous »



LA VIE DU VILLAGE



La terrasse aménagée avec une dizaine de tables face au Pic du Midi

CARNET depuis juin 2012

NAISSANCES

Le 29/06/2012 : Pauline RIBEIRO

de Lionel et Sophie Ribeiro

Le 06/08/2012 : Maeva TCHOUATANG

De Christian Tchouatang et Shanti Tsoto

Le 18/08/2012: Fabien DUARTE

de Bernard DUARTE et Séverine CHELLE

Le 21/09/2012 : Maherlani HIKUTINI

De Frédéric Hikutini et Sylvette Gavard

Le 23/09/2012 : Cassandra DA SILVA

De Georges da Silva et Elizabeth Dos Santos

MARIAGES

Le 23/06/2012:Léopold CANEROT et Sandrine DUOLE

INFORMATION

Les grands-parents qui désirent signaler la naissance de leurs petits-enfants dans le journal « Pouyastruc-Info » sont priés de bien vouloir en informer la mairie. Leurs enfants n'habitant plus Pouyastruc, la mairie n'est plus informée officiellement de ces naissances.

TRIBUNE LIBRE

Patrimoine et « maison Bergos »

A la veille des journées nationales du patrimoine, j'ai vu de l'activité à la « maison Bergos », devenue il y a environ un an, propriété de la commune.

Ma curiosité m'a conduite à visiter cette maison en compagnie des personnes mandatées par l'ancien propriétaire pour la vider. J'ai dû constater que la vis du pressoir avait été sciée et avait disparu, les auges en pierre avaient été descellées, des encadrements de lucarnes du grenier avaient été arrachés, des cheminées démontées, diminuant d'autant la valeur patrimoniale de cette maison.

Ce « ménage » expéditif constitue un véritable gâchis. Le village étant propriétaire de la maison depuis près d'un an, je pense qu'une solution plus respectueuse de ce patrimoine aurait pu être négociée.

Cette demeure représente à mes yeux un témoignage architectural local important. C'est pourquoi je m'étonne que depuis un an, sans projet défini par la municipalité quant à son avenir, le bâtiment n'ait pas été rapidement mis hors d'eau, afin de le préserver, dans l'attente d'une décision quant à son devenir. Cela continue à le mettre en péril et signe à mot couvert la décision tacite de sa destruction future.

Aucun projet n'étant officiellement acté pour cette maison, il me paraîtrait important que notre municipalité propose à l'ensemble des contribuables du village de prendre connaissance du bien dont ils sont devenus propriétaires en organisant une visite. La présence ce jour là d'un architecte du CAUE permettrait de répondre à d'éventuelles questions, d'évaluer l'état initial du bâtiment ainsi que son potentiel, et d'évoquer ensemble son avenir possible (destruction totale, partielle, restauration, vente...) ainsi que les différentes alternatives qui s'offrent à l'aménagement de notre « cœur de village ».

Une réflexion participative de la population à ce projet majeur d'aménagement du cœur de village permettrait un recueil des besoins ressentis, des idées, et offrirait peut-être l'émergence d'alternatives jusque là non évoquées.

Si vous aussi, vous êtes sensibles à la sauvegarde de ce bâtiment caractéristique de l'architecture locale, je vous invite à me contacter et pourquoi pas à proposer directement vos idées à notre mairie.

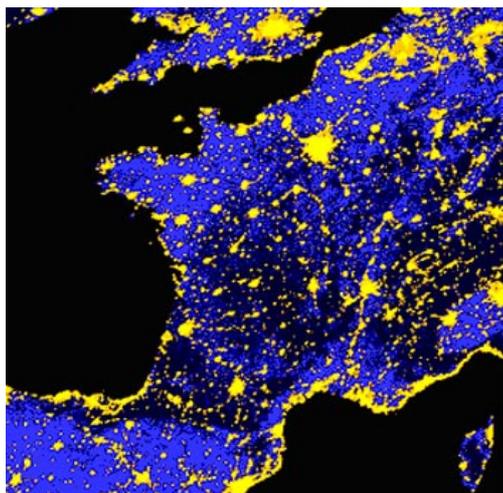
Anne Ibled. 05.62.96.28.59.





Horizon Nord de l'observatoire du Pic du Midi -

La lumière artificielle part en partie vers le ciel. Elle est dispersée par les molécules de gaz et les particules de l'atmosphère. Il se forme un halo lumineux qui éclaire l'atmosphère et nous masque ainsi la voûte céleste



Carte de la pollution lumineuse à partir du satellite
Les zones les plus actives apparaissent clairement :

- grandes villes (Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux...)
- axes de communication (vallée du Rhône)
- régions touristiques (côte d'Azur, bassin d'Arcachon, côte du Pays Basque)

D'après une étude du bureau Veritas, les mats en bois permettraient d'économiser des millions de Kwh

"Eclairer juste, c'est aussi consommer moins"



Pour plus de renseignements:

- <http://www.actu-environnement.com/ae/news/>
- <http://www.astrosurf.com/fea/dossier.htm>
- <http://ademe.typepad.fr/files/ademe-eclairage->

La Terre brille dans la nuit : les villes sont visibles de l'espace !

La luminosité du ciel nocturne ne gêne pas seulement les astronomes. Elle a également des impacts écologiques non négligeables.



L'éclairage artificiel nocturne peut troubler les rythmes biologiques en dérégulant les horloges internes ou certains processus hormonaux, y compris chez l'homme (.troubles du sommeil ,obésité , cancer (baisse de la mélatonine), La lumière attire certaines espèces animales, transformant les sources lumineuses en véritables pièges, et effrayant d'autres espèces.

Il représente en outre un véritable gouffre énergétique et économique: Les quelques 9 millions de points lumineux extérieurs en France représentent environ 1% de la consommation électrique nationale (5,5 TWh de consommation annuelle).L'éclairage public représente 50 de la consommation d'électricité des petites communes Or, plus de la moitié du parc actuel est composée de matériels obsolètes et énergivores : 40 % des luminaires en service ont plus de 25 ans et 1/3 du parc héberge des lampes à vapeur de mercure. La lampe à vapeur de mercure est, avec 50 lumens/watt, la source d'éclairage publique la moins efficace. Elle équipe majoritairement les luminaires type "boule" qui éclairent plus le ciel que la terre et participent grandement à la pollution lumineuse. Heureusement, la plupart des lampes à vapeur de mercure ont été remplacées par des lampes à vapeur de sodium haute pression, plus économes.

Selon l'ADEME, l'éclairage, en Europe, a un impact conséquent sur la demande en énergie, puisqu'il représente autour de 40 % des consommations totales d'électricité du secteur tertiaire. Elle estime que les économies sur ce poste peuvent atteindre 20 à 40 % avec des investissements de surcroît rentables. .

C'est pourquoi , depuis 2011, des mesures de modernisation du parc d'éclairage public ont été prises par l'Etat pour aider les 31900 communes de moins de 2000 habitants à remplacer leurs lampes à vapeur de mercure .

HISTOIRE DU VILLAGE

LA FEE ELECTRICITE ARRIVE A POUYASTRUC

26 Décembre 1926

« Le Conseil vote une somme de 85 F, soit 0,20 francs par habitant, comme quote-part de la commune dans les premiers frais exposés pour la réalisation du réseau de distribution d'énergie électrique de Tournay-Pouyastruc-Rabastens et annexes »

17 Novembre 1928

Le conseil délibère sur la manière dont seront éclairés les bâtiments communaux et les places publiques (nombre de lampes et emplacement).

Le conseil charge M. le Maire de convoquer M Grimal concessionnaire

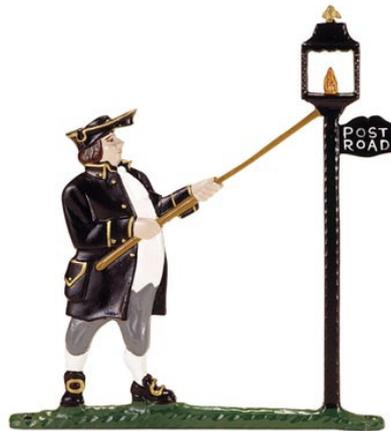
17 Décembre 1928

Le conseil a choisi les emplacements des éclairages :

- 1 lampe a piquet à coté du puits communal
- 1lampe à l'encoignure nord est de la mairie
- 1 lampe au milieu de la mairie face à la place
- 1lampe dans la salle de la mairie
- 2 lampes dans la salle de classe des garçons
- Pour les fonctionnaires : 2 lampes par ménage , et 1 par bureau le cas échéant .
- A l'église: la commune fera installer , à l'intérieur, 10 lampes représentant 1000 francs
- Gendarmerie : 2 lampes par ménage,
- 1 devant le bâtiment principal
- 1 au bureau
- 1 dans l'escalier
- Ecole des filles et au presbytère : : 1 lampe supplémentaire dans l'escalier

Avant l'électricité ...le gaz

Un allumeur de réverbères était une personne dont le métier consistait, l'heure venue, à parcourir les rues dotées de réverbères et à les allumer. Cette profession est apparue avec l'éclairage public, pendant la révolution industrielle, et s'est éteinte avec l'avènement de l'éclairage électrique.

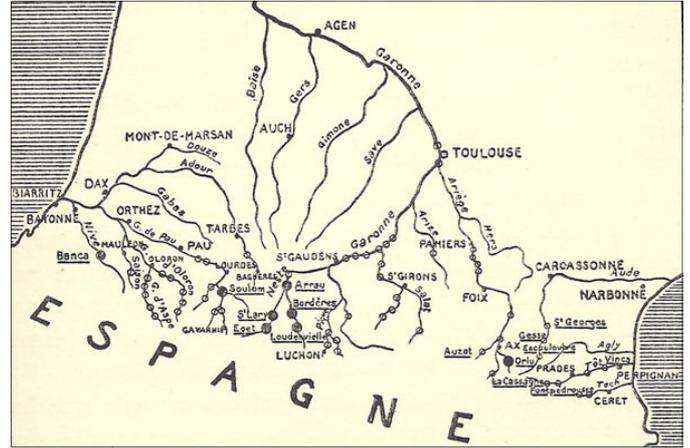


Les allumeurs de réverbères apparaissent avec l'établissement fixe des premiers réverbères, aux environs de 1667. Auparavant l'éclairage des rues ne reposait que sur quelques chandelles que l'on recommandait de placer au premier étage des maisons bourgeoises .

Poteau électrique ancien modèle



Sur cette vieille carte postale , il y a des poules sur la route ... mais aussi un ... Poteau électrique !



Trois centrales hydroélectriques sont construites entre 1926 et 1932 par la Société Hydroélectrique du Midi.

L'Electricité, cette énergie mythique apparait dès 1881, avec l'Exposition internationale de l'électricité de Paris et va supplanter progressivement le gaz en France à partir de 1905 dans les villes : En 1918, à peine 20 % des 38 014 communes françaises sont raccordées au réseau électrique : il s'agit de communes urbaines.

Le programme de l'électrification rurale de la France a été réalisé en grande partie entre 1920 et 1938.

C'est avec du retard par rapport aux Alpes, que l'aménagement hydro-électrique est réalisé , grâce à la Compagnie des chemins de fer du midi et son directeur Jean-Raoul Paul, qui décide d'électrifier son réseau dès les années d'après-guerre.

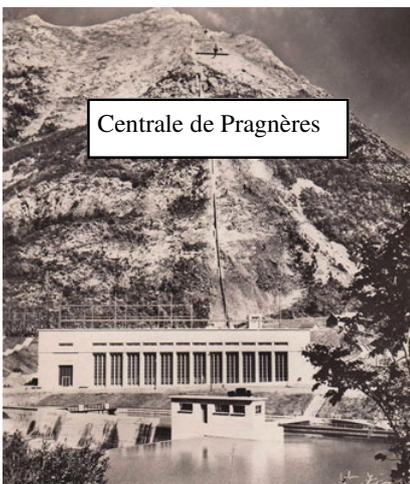
Elle construit pour ses propres besoins les premières usines à Soulom près de Pierrefitte sur le Gave et à Eget sur la Neste , consentant des tarifs préférentiels aux industriels de la région et favorisant ainsi l'implantation d'un noyau industriel à Lannemezan, Tarbes, Pierrefitte, Bagnères .



Construction de la prise d'eau de Magnabaigt, en vallée d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques)



Installation d'une conduite forcée de l'usine du Hourat (Pyrénées-Atlantiques) en 1923



Centrale de Pragnères

Plusieurs usines sont alors installées : , à Séméac ,les « chaudronneries des Pyrénées » en 1919, les « Constructions électriques de France à Soues-Séméac (intégrée au groupe Alstom en 1932) qui sort sa première locomotive en 1922, la Compagnie générale d'électro mécanique à Bazet qui fabrique des isolateurs en porcelaine, les Constructions métalliques des Pyrénées qui à partir de 1921 fabriquent des pylônes à haute tension .

La construction du barrage de Cap de Long ,à Aragnouet par l'EDF ,réservoir pour la centrale de Pragnères sera réalisée en 1953.

Bibliographie: J-F Le Nail et J-F Soulet : « Bigorre et quatre vallées »

« Pouyastruc depuis la Révolution à travers les délibérations » collectées par YVergez

MAIRIE

05.62.33.22.54

09.77.60.76.53

Fax: 05.62.33.25.26

Secrétaires:

Fabienne BALLESTA

Alexandra ABADIE

mairie-pouyastruc@wanadoo.fr

Lundi : 9h à 11h - 16h à 18h

Mardi : 9h à 11h

Jeudi : 9h à 11h - 16h à 18h

Vendredi : 9h-11h

Permanences du maire:

Mardi : 17h30 - 19h

Tel de M. le Maire:

06.83.35.44.82

Autres jours : sur rendez-vous

Marie Josiane BEDOURET

(Conseillère Générale

Présidente du SIVOM)

05.62.96.50.02 07.86.18.45.17

Permanence à la mairie

Le Jeudi de 17h à 19h

BIBLIOTHÈQUE

05.62.33.67.39

Alexandra ABADIE

Mail : bibliotheque-pouyastruc@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi et Vendredi ;

De 16h à 18h et

Mercredi de 14h à 16h

Bibliothèque scolaire :

Jeudi de 11h à 12h et

De 14h à 17h

ECOLE

05.62.33.22.56

Directeur : **Pascal CHARRIER**

Mail :

ce.0650816J@ac-toulouse.fr

DÉCHETTERIE

Mardi, Jeudi et Vendredi

De 14h à 18h

Mercredi et Samedi

de 9h à 12h et

de 14h à 18h

CABINET MEDICAL

05.62.33.22.40

05.62.33.22.61

CABINET DENTAIRE

05.62.33.22.60

CABINET D'INFIRMIERES

05.62.33.22.46

GENDARMERIE

05.62.33.25.18

Commandant de brigade :
Adjudant Daniel MAZOU-NAVE

De 8h à 12h et de 14h à 18h (horaires bureau)

Permanence téléphonique en continu

de 12h à 14h et de 18h à 8h appels dirigés sur Tournay ou Tarbes

LA POSTE

05.62.33.22.51

Receveur :

Didier LECLERC

(basé à Aureilhan)

De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi : de 9h à 12h

Fermée le Mercredi

Levée : 15h50

L'ADMR

Tel:05.62.33.29.70

Responsable : Mme AGOSTA

Lundi et Mardi : de 9h à 12h -

Jeudi : de 14h à 16h30

Permanence téléphonique:

du Lundi au Vendredi

de 9h à 12h - de 14h à 17h

LA FRATERNELLE

Président:

Christian FORGUES

05.62.33.23.43

06.86.68.55.83

Trésorière

Rolande LARAZABAL

05.62.33.24.64

06.83.41.87.48)

Nous vous rappelons qu'une version « en couleurs » du bulletin Pouyastruc Info est visible sur le site de la commune:

Taper sur Google : **MAIRIE DE POUYASTRUC**

puis **INFO POUYASTRUC , JOURNAL PDF...**